

Reglement National UFOLEP 2008 - 50 à Galet

Catégories	Origine	Origine amélioré	Promotion	Prototype	Super prototype
	Les machines seront des vélossolex à moteur sur la roue avant et entraînement par galet, de type 1400, 1700, 2200, 3800, 5000 qui auront reçu des améliorations en vue de la compétition en conservant le maximum de pièces d'origine. Le panachage de pièces entre différents types de solex est autorisé.				

MOTEUR	L'emplacement d'origine des pièces doit être respecté				
Carter moteur principal	D'origine	D'origine mais pourra être renforcé extérieurement	D'origine pourra être renforcé. Un joint spi différent pourra être adapté. Un carter usiné dans la masse (alu) aux dimensions d'origine est autorisé (plan en annexe).	Libre, goujons de fixation du cylindre devront respecter l'écartement d'origine, aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage au plan de joint 44 mm	Cale de cylindre libre ainsi que sa fixation. Aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage au plan de joint 44 mm. Tous les carters moteur existants en provenance de la région Grand Est seront tolérés jusqu'au 31 Décembre 2009.
Goujons	D'origine				
Vilebrequin	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé			Principe d'origine avec bielle en porte à faux, double palier interdit, diamètre maxi des portées des roulements 25 mm	
Bielle	D'origine	D'origine. Seul le retrait de matière autorisé - Cages à aiguilles libres		Libre	
Cylindre	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé	D'origine ; Brasure autorisée pour rebouchage des perçages éventuels	D'origine à air, seul le retrait de matière est autorisé (toutefois la brasure ou autre matière sera tolérée pour fixer la pipe d'échappement, obturer l'admission ainsi que pour reboucher d'éventuels perçages lors du travail des transferts) turbo boost interdits	Cylindre : toute modification sera autorisée sur la base de la pièce en fonte d'origine, système de refroidissement libre à air ou liquide (eau uniquement), l'opération consistant à réduire le cylindre solex à une simple chemise emmanchée dans un cylindre d'une autre marque ne sera pas autorisée, le plan de joint supérieur ou l'embrase doivent rester identifiables (à l'emplacement d'origine), transferts rapportés en aluminium interdits	Libre ainsi que sa fixation
Cale	Sous cylindre autorisée				
Piston	Cote de réparation autorisée (diamètre 40 mm maximum)				
Culasse	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé		Libre à air. Retrait de matière est autorisé	Libre	
Carter latéral	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé		Libre		
Carburateur	Seuls les carburateurs solex réf 6,5 seront acceptés, fixés à leur emplacement d'origine - Gicleur réglable autorisé	Diamètre extérieur du venturi ne devra pas dépasser 11,5 mm, tout apport de matière métallique ou autre sera interdit aux abords du venturi, seule la base du carburateur pourra être renforcée au niveau de la pipe d'admission - Gicleur réglable autorisé	A cuve uniquement, diamètre maxi de sortie 12 mm ou sortie elliptique de dimensions maxi 11,5mm x 12,5mm ou 11mm x 13mm, baguage, prise d'air et système d'alimentation additionnel (type power-jet ou autre) interdits, tous les gaz frais doivent passer par le carburateur.	Libre	
Clapets	Interdit		Boite à clapets libre sur bouchon latéral		Boite à clapets et clapets libres
Pipe d'admission et admission	Le collecteur admission-échappement devra rester strictement d'origine extérieurement - le diamètre extérieur des pipes sera contrôlé à l'aide d'une clé à fourche de 10		Admission sur le cylindre à l'emplacement d'origine (tube soudé autorisé) ou à clapets sur le carter latéral libre	Admission libre, ne seront pas considérés comme double palier les entraînements de disque de distributeur rotatif si l'accouplement est libre de démontage - Boite à air conseillée	Libre - Boite à air conseillée
Pipe d'échappement	Diamètre extérieur des pipes sera contrôlé à l'aide d'une clé à fourche de 15	Forme et fixation d'origine, Diamètre 20 mm extérieur maxi, longueur 250 mm mini avant le silencieux	Forme et fixation d'origine	Libre	
Allumage	D'origine - le volant pourra être renforcé, cache volant d'origine obligatoire - Antiparasitage de la bougie obligatoire	Libre (platine de fixation libre) - Antiparasitage de la bougie obligatoire			
Galet	D'origine (fixation libre)	Libre (diamètre 48 mm maxi)*	Libre, diamètre 48 mm maxi	Unique diamètre libre et constant en prise directe sur le vilebrequin	
Echappement	Devra obligatoirement comporter un tube de diamètre constant (16 mm max extérieurement) d'une longueur minimum de 30 cm et terminé par un silencieux d'origine obligatoire	Se terminant par un silencieux d'aspect d'origine conservera l'emplacement prévu par le constructeur, diamètre extérieur maximum de tubulure : 20 mm	Devra être constitué d'un tube de diamètre constant de 18 mm maxi extérieurement, de longueur 250 mm minimum et terminé par un silencieux obligatoire (du commerce ou de fabrication libre) de longueur 190 mm maxi et de diamètre 65 mm maxi. La totalité des gaz d'échappement devra transiter par le silencieux	Libre avec silencieux obligatoire	
La totalité des gaz d'échappement devra transiter par le silencieux					

SOLEX UFOLEP
DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CATEGORIES

- ☞ *Cylindrée maxi 50 cm³, alésage maxi. 40 mm*
- ☞ *Les moteurs devront être monocylindre à piston alternatif avec vilebrequin principe d'origine avec bielle en porte à faux.*
- ☞ *Aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage autorisé au plan de joint :44 mm maxi*
- ☞ *Transmission par galet de diamètre constant sur la roue avant*
- ☞ *Le freinage devra être efficace : freins avant et arrière à commande indépendante.*
- ☞ *Les leviers de freins devront avoir une extrémité arrondie (leviers métalliques boulés uniquement)*
- ☞ *Aucune partie saillante ou coupante*
- ☞ *Guidon libre largeur mini 400 mm et maxi 750 mm .*
- ☞ *La poignée des gaz doit revenir automatiquement*
- ☞ *Tout tube pouvant faire office d'emporte-pièce devra être bouché de façon efficace sauf le tube de fuite d'échappement qui ne pourra dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière.*
- ☞ *Silencieux obligatoire (la totalité des gaz devra transiter par le silencieux)*
- ☞ *Boîte à air conseillée*
- ☞ *Niveau sonore 96 dB à 13 m/seconde de déplacement du piston*
- ☞ *Les pédales seront remplacées par des repose-pieds repliables ne dépassant pas la largeur du pied sauf catégorie origine et origine améliorée*
- ☞ *La béquille et les rétroviseurs devront être démontés*
- ☞ *Garde boue métallique interdit (sauf catégorie origine et origine améliorée)*
- ☞ *Les machines devront être équipées obligatoirement d'un « coupe-circuit à l'arrachement » relié au pilote par un câble*
- ☞ *Un deuxième moteur sera autorisé pour les courses de 6 heures et plus et devra être présenté au contrôle technique*
- ☞ *Un troisième pilote pourra participer aux courses de 6 heures*
- ☞ *Les machines devront être équipées obligatoirement de trois plaques numéros en matière plastique souple : une plaque à l'avant et deux plaques à l'aplomb de la roue arrière*
- ☞ *Dimensions des numéros : hauteur 140 mm min. largeur du trait 20 mm min*
- ☞ *Aucune autre inscription que les numéros de course ne devra figurer sur ces plaques*
- ☞ *Numéros de type cristaux liquides interdits*
- ☞ *L'essence sera celle des stations service du réseau routier. *SANS additif **
- ☞ *Si refroidissement liquide : eau uniquement*
- ☞ *Système de récupération des écoulements de reniflards conseillé*
- ☞ *Protection des volants magnétiques à rotor externe obligatoire*
- ☞ *Eclairage : un phare à l'avant (second phare de secours ou d'appoint est obligatoire), un feu rouge arrière alimenté par piles ou batteries (ce feu doit continuer à fonctionner en cas d'arrêt de la machine).*

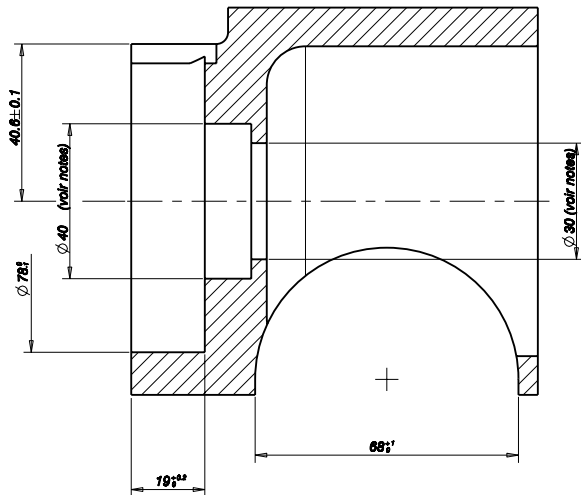
TOUTE MACHINE
NON CONFORME A LA REGLEMENTATION GENERALE
ET AUX FICHES TECHNIQUES OU JUGEE DANGEREUSE
SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE.

Catégories	Origine	Origine amélioré	Promotion	Prototype	Super prototype
PARTIE CYCLE					
Cadre	D'origine - Seul le retrait des accessoires est obligatoire	D'origine pouvant être renforcé, les éléments principaux du cadre d'origine (poutre, longerons, support de selle) devront être conservés. Par mesure de sécurité, les boulons de fixation des différents éléments constituant le cadre pourront être retirés et les pièces soudées sur le cadre - Pose d'une barre de renfort entre la selle et le guidon autorisée	D'origine pouvant être renforcé, les éléments principaux du cadre d'origine (poutre, longerons, support de selle) devront être conservés. Soudure autorisée, empattement d'origine : 100 cm	Eventuellement modifié, suspension interdite, doivent rester au minimum la poutre d'origine et la colonne de direction dans leur position initiale	
Fourche	D'origine	D'origine, pourra être renforcée		Fourche libre sans amortissement	
Pédales	Système de pédalier strictement d'origine	Système de pédalier libre, mais avec rapport fixe	Interdites		
Roues	D'origine (autorisation de monter une roue arrière à tambour, à l'avant)	A rayons obligatoire, diamètre de 16 -17- 19 pouces		Libres	
Freins	D'origine - Patins ou tambours	d'origine à tambour obligatoire			Libres
Pneus	Pneus d'origine en bon état 1 3/4 x 1. Pour solex 5000 : 2 x 16 (libre)	A usage routier libre de commerce largeur 2 pouces maxi		Libres	
Repose pieds	Aucun		Repliables obligatoire - Pédales interdites		
Réservoir	D'origine. Emplacement prévu par le constructeur		Libre		
Selle	Aspect d'origine		Libre		
Guidon	Guidon et poignées libres largeur maximum 750mm cirette autorisée		Guidon et poignées libres largeur maximum 750 mm cirette autorisée		
Numéros	Chiffres noirs sur fond blanc chiffres blancs sur fond bleu chiffres noirs sur fond jaune chiffres blancs sur fond noir chiffres blancs sur fond rouge	Chiffres blancs sur fond bleu	Chiffres noirs sur fond jaune	Chiffres blancs sur fond noir	Chiffres blancs sur fond rouge

Ce règlement national UFOLEP - 50 à galet a été établi à Tours(37) le 13 Janvier 2008 par des représentants de chaque région de France où le 50 à galet est représenté.

Les représentants de chaque région, présents lors de cette commission nationale technique sont :

Jerôme Gaudoin - Galet d'Armor(22) - Bretagne/Pays de Loire
Christian Touchet - organisateur de Nouziers (36)
Olivier Chantier - Squadra 52 - Grand Est
Michel Berthelot - Squadra 52 - Grand Est
Stéphane Pied - Club Tarbais - Midi Pyrenees
Joël Chapron
Jean-Christophe Guyet - Club MCD 85 - Bretagne/Pays de Loire
Ludovic Rouxel - Galet d'Armor(22) - Bretagne/Pays de Loire
Laurent Pinsault - MC Thivars(28) - Centre
Thierry Wable - Le Maillon(37) - Centre



Plan de coupe

Notes :

- Toutes les dimensions sont en mm
- Les dimensions non cotées sont libres
- Roulement : 6203
- Joint spi libre
- Matière et fabrication libres